



GROUPE

2 M<sup>2</sup>

FONGICIDES

**UN LIQUIDE FLUIDE POUR LA SUPPRESSION DE LA FONTE DES SEMIS  
ET DE LA POURRITURE DES RACINES CAUSÉES PAR RHIZOCTONIA  
SOLANI, DE LA JAMBE NOIRE ET DE LA TACHE NOIRE TRANSMISES PAR  
LES SEMENCES DANS LE CANOLA ET LA MOUTARDE**

**USAGÉ RÉSERVÉ AUX ENROBEURS DE SEMENCES COMMERCIAUX  
Toutes les semences doivent être visiblement colorées au moment du traitement**

**FOUNDATION CST LITE  
TRAITEMENT DES SEMENCES de CANOLA et de MOUTARDE  
CONTIENT DE L'IPRODIONE ET DU THIRAME**

**AGRICOLE**

**GARANTIE :  
IPRODIONE 132 g/L  
THIRAME 88 g/L**

**Ce produit contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one à raison de 0,019 % à titre d'agent  
de conservation.**

**ATTENTION**

**POISON**

**ATTENTION : IRRITE LES YEUX ET LA PEAU**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE MANUEL DE L'OPÉRATEUR AVANT L'EMPLOI**

**N° D'HOMOLOGATION : 25591  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**Bayer CropScience Inc.  
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE  
Calgary, AB T2C 3G3  
Téléphone : 1-888-283-6847**

**EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT, D'INCENDIE OU D'AUTRES  
URGENCES, COMPOSER LE 1-800-334-7577 (24 HEURES PAR JOUR).**

<b>GROUPE</b>	<b>2 M<sup>2</sup></b>	<b>FONGICIDES</b>
---------------	------------------------	-------------------

**CONTENU NET : 100 L, 200 L, 1 000 L**

## **MODE D'EMPLOI**

### **ROULER LE BARIL OU BIEN AGITER AVANT D'UTILISER**

**FOUNDATION CST LITE TRAITEMENT DES SEMENCES de CANOLA et de MOUTARDE** est un produit liquide pour traiter les semences de canola et de moutarde, afin de supprimer la fonte des semis et la pourriture des racines causées par *Rhizoctonia solani* et par la jambe noire et la tache noire transmises par les semences sur les plantules en émergence.

Dose : 22,5 mL par kg de semences ou 563 mL par sac de 25 kg de semences. (Le contenant de 100 L traite 4 444 kg de semences. Le contenant de 200 L traite 8 888 kg de semences. Le contenant de 1 000 L traite 44 444 kg de semences).

Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté au moment de l'application de ce produit. Lors de l'utilisation de ce produit, il importe de respecter rigoureusement la réglementation relative à la Loi sur les semences. Un colorant bleu doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué sur les graines oléagineuses.

## **MÉTHODE D'APPLICATION**

Les semences traitées avec **FOUNDATION CST LITE TRAITEMENT DES SEMENCES de CANOLA et de MOUTARDE** n'ont pas besoin de séchage après le traitement et peuvent être entreposées ou ensachées immédiatement. Verser **FOUNDATION CST LITE TRAITEMENT DES SEMENCES de CANOLA et de MOUTARDE** sur les semences lentement et bien mélanger pendant au moins 3 à 5 minutes dans l'équipement de traitement. Une couverture complète des semences est nécessaire.

## **CONDITIONS D'ENTREPOSAGE**

Craint le gel.

## **ÉLIMINATION**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser à eux également en cas de déversements ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **ÉLIMINATION DES CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser à eux également en cas de déversements ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## PRÉCAUTIONS

GARDER HORS LA PORTÉE DES ENFANTS. ÉVITER LE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES YEUX. Mettre des gants et des combinaisons résistant aux produits chimiques pour manipuler **FOUNDATION CST LITE TRAITEMENT DES SEMENCES de CANOLA et de MOUTARDE** ou les semences traitées. Pour manipuler **FOUNDATION CST LITE TRAITEMENT DES SEMENCES de CANOLA et de MOUTARDE** et lors du traitement des semences ou lors du mélange dans une tarière ou de la manipulation des semences traitées, , travailler dans un endroit bien ventilé et porter un respirateur approprié. Bien se laver les mains et la peau exposée après avoir manipulé le concentré et après l'application. En raison des effets secondaires désagréables, il faut éviter les boissons alcoolisées pendant 24 heures avant ou après l'utilisation de **FOUNDATION CST LITE TRAITEMENT DES SEMENCES de CANOLA et de MOUTARDE** ou des semences traitées. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de Croplife Canada au [www.croplife.ca/](http://www.croplife.ca/).

## PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

S'il se produit une réaction avec l'alcool, traiter comme dans le cas d'une réaction entre le disulfirame et l'alcool.

### **RESTRICTIONS D'EMPLOI**

Ne pas utiliser la semence traitée comme nourriture de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.

Ne pas entreposer **FOUNDATION CST LITE TRAITEMENT DES SEMENCES de CANOLA et de MOUTARDE** à proximité de la nourriture de consommation humaine ou animale.

Ne pas contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale.

Ne pas contaminer l'eau domestique ou d'irrigation.

Toutes les semences doivent être visiblement colorées au moment du traitement.

Les semences traitées doivent être étiquetées comme suit :

« Ces semences ont été traitées avec **FOUNDATION CST LITE TRAITEMENT DES SEMENCES de CANOLA et de MOUTARDE**, un produit qui contient de l'iprodione et du thirame. Ne pas utiliser comme nourriture de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. » La date du traitement doit également être indiquée.

Ne pas entreposer les semences traitées pendant plus six mois. Les semences traitées entreposées pendant des périodes de plus de six mois peuvent perdre leur effet de germination plus rapidement que les semences non traitées. Les semences traitées

entreposées pendant plus de six mois doivent être testées aux fins de germination avant le semis.

Bien nettoyer la tarière après avoir manipulé des semences traitées, avant d'utiliser cette même tarière pour la manipulation de céréales commerciales ou fourragères.

Les semences traitées en trop ne doivent pas être entreposées lorsqu'il y a un risque qu'elles soient mélangées avec des semences non traitées.

Entreposer les semences traitées dans un endroit frais et sec.

## **RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter que **FOUNDATION CST LITE TRAITEMENT DES SEMENCES de CANOLA et de MOUTARDE** contient un fongicide du Groupe 2 et/ou du groupe M<sup>2</sup>. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à **FOUNDATION CST LITE TRAITEMENT DES SEMENCES de CANOLA et de MOUTARDE** et à d'autres fongicides des Groupes 2 et M<sup>2</sup>. Une perte graduelle ou totale du degré de suppression peut se produire avec le temps si ces fongicides sont utilisés à répétition dans les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, utiliser **FOUNDATION CST LITE** ou d'autres fongicides des Groupes 2 et M<sup>2</sup> en alternance avec ceux de groupes différents capables de supprimer les mêmes pathogènes. Utiliser des mélanges en réservoir comprenant un fongicide d'un groupe différent, lorsqu'un tel usage est permis.
- Les fongicides doivent être utilisés en suivant un programme de gestion intégrée des parasites (GIP) qui prévoit le dépistage et la tenue de dossiers et envisage des pratiques culturales, biologiques et autres méthodes de lutte chimiques.
- Contrôler les populations de parasites traitées afin de déceler toute manifestation de résistance. Si la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'emploi. Cesser l'utilisation de ce produit et utiliser un autre fongicide présentant un site d'action ciblé différent, s'il existe.
- Communiquer avec le spécialiste agricole de la région ou avec des conseillers agricoles agréés pour obtenir d'autres recommandations en matière de gestion de la résistance aux pesticides et de GIP, relativement à des cultures et à des pathogènes précis. Pour d'autres renseignements ou pour signaler d'éventuels cas de résistance, communiquer avec des représentants Bayer CropScience au 1-800-334-7577 ou à [www.bayercropscience.ca](http://www.bayercropscience.ca).

Foundation CST Lite est une marque déposée de Bayer.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )